

École Sainte-Claire

Information pour les parents

Arrivée des élèves

Par mesure de sécurité, votre enfant ne doit pas arriver dans la cour avant l'heure de présence des deux surveillants, soit 7 h 55 le matin et 12 h 40 le midi.

La cloche sonne à 8 h 00 et à 12 h 45.

Si vous accompagnez votre enfant, nous vous prions **de le laisser à la porte de la cour d'école** et de l'attendre au même endroit aux sorties. Pour la sécurité des enfants, personne n'est autorisé à circuler dans la cour et dans l'école sans autorisation de la direction.

Départ hâtif

Sur le temps de classe, votre enfant ne sera pas retourné à domicile sans votre autorisation. **Nous exigeons** pour tout rendez-vous une lettre signée avec l'heure du départ et un numéro de téléphone en cas de besoin.

Assiduité et ponctualité

La loi sur l'instruction publique demande à l'élève de fréquenter l'école régulièrement. Au **préscolaire** comme au **primaire**, chaque jour de classe est important.

Cas graves d'absence ou de retard

- 1° Appel ou lettre de la direction aux parents.
- 2° Rendez-vous fixé aux parents par la direction.
- 3° Signalement au Directeur de la Protection de la Jeunesse.

Lorsque votre enfant s'absente, **vous devez appeler à l'école** et nous donner le motif (**596-4944**). Vous pouvez le faire à toute heure du jour puisque nous avons une boîte vocale. Notre secrétaire assure un contrôle régulier des absences le matin et l'après-midi.

Retards

Si votre enfant est en retard, il doit passer au secrétariat avant d'entrer en classe. Un appel téléphonique ou un mot dans l'agenda est nécessaire pour motiver son retard.

En cas d'accident

Les premiers soins sont assurés. Si l'état de l'enfant requiert des soins plus spécialisés, les parents sont immédiatement avisés.

En cas d'urgence

L'école fera appel à Urgence Santé. Même si l'assurance demeure facultative, nous incitons les parents à la prendre.

Les intempéries

En cas de mauvais temps, la CSDM utilise les stations de radio pour prévenir de la fermeture des écoles.

Attitude et tenue

Le langage et l'habillement doivent refléter le niveau de qualité de l'école. La gomme, les graines de tournesol, les friandises ainsi que les nouilles sont interdites en tout temps afin de garder notre école propre.

Le savoir-vivre et la politesse demandent qu'on ne porte pas la casquette à l'intérieur d'un établissement. **Votre enfant se présente à l'école dans une tenue vestimentaire convenable.** Il lui est interdit de porter des vêtements ou des accessoires qui conviennent plus au déguisement ou à l'identification à des groupes qui prônent la violence, le racisme, le sexisme et la vulgarité (exemples : élèves aux cheveux teints incluant les mèches de couleurs non – naturelles, bandeaux, chaînes, tatouages, « body piercing »).

Afin d'assurer l'hygiène, la sécurité et la propreté de l'école, votre enfant doit obligatoirement porter des souliers à l'intérieur (espadrilles) et des bottes à l'extérieur en hiver et au début du printemps. Les souliers à plateforme de plus de 4 cm sont interdits à l'école (question de sécurité).

Respect du matériel

L'enfant et ses parents assument la responsabilité des livres et du matériel prêtés par l'école (classe, bibliothèque, gymnase et locaux du service de garde). Le montant du volume ou du matériel détérioré ou perdu sera exigé pour son remplacement.

Respect des autres

Il est important d'expliquer à votre enfant la bonne conduite afin d'éliminer les chicanes, les bousculades, les batailles et les accrochages entre enfants. **Le fait de dire à votre enfant de se défendre n'aide en rien à régler le problème.** Il doit aussi apprendre à respecter les adultes de son entourage et les intervenants de l'école.

De plus, si vous avez des commentaires, nous vous recommandons :

- 1° d'éviter de les formuler devant votre enfant ;
- 2° d'appeler ou d'entrer en communication avec le professeur de votre enfant ;
- 3° d'entrer en communication avec la direction de l'école.

C'est ensemble que nous devons travailler à l'éducation des jeunes.

Objets non – autorisés

Votre enfant doit s'abstenir d'apporter à l'école des objets **inutiles et dispendieux** (exemples : patins à roues alignées, bijoux, objets virtuels, télé-avertisseur, planche à roulettes, pointeur laser, jeux électroniques, agenda électronique, appareil photo, caméra, trottinettes, cellulaire, baladeur, souliers à roulettes) pour éviter le vol et le « phénomène de taxage ».

Note :

Pour certaines périodes spéciales, à la demande spécifique des professeurs, les jeux électroniques pourront être autorisés en classe. Il en est de même lors des journées pédagogiques au service de garde et sur demande spécifique des éducatrices et des éducateurs.

Travaux à domicile, communications

Les travaux à faire à domicile sont un complément à la formation donnée à l'école. Chaque professeur possède une approche personnelle vis-à-vis les leçons et devoirs qui sera présentée aux parents lors de la première rencontre de septembre.

L'agenda sera le moyen privilégié de communication entre l'école et la maison.

Toutefois, plusieurs lettres sont envoyées en cours d'année. Certains enfants oublient de les remettre à leurs parents. Nous vous invitons à regarder fréquemment dans le sac d'école afin d'en vérifier le contenu.

Sécurité

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant :

- 1° Lui donner tous les renseignements sur Parents-Secours ou la Police (**911**) et lui indiquer un endroit où il peut se rendre si vous n'êtes pas à la maison à son retour.
- 2° **Lui rappeler régulièrement d'utiliser les rues-corridors, d'éviter les ruelles et de se rendre immédiatement à la maison en empruntant toujours le même trajet.**
- 3° Aviser l'école si quelqu'un doit venir le chercher.
- 4° Nous avons besoin de parents ou grands-parents bénévoles lors des visites éducatives. Comme aucun ratio enfant/adulte n'est prescrit par la CSDM, les membres du personnel de l'école jugeront en bon « père de famille » du nombre de bénévoles requis pour chaque sortie éducative. L'âge, le nombre d'enfants dans le groupe et le type de sortie seront les critères qui guideront notre jugement.

Bibliothèque

Les élèves fréquentent la bibliothèque scolaire une fois par semaine. Dans la mesure du possible, la gestion de la bibliothèque est confiée à des parents bénévoles. Chaque année, nous achetons de nouveaux volumes et les élèves doivent en prendre bien soin. Les petits livres « Pokémon » ne sont pas autorisés à l'école. On y trouve de la violence et de la vulgarité.

Services complémentaires

L'orthopédagogie

L'orthopédagogue travaille en collaboration avec les titulaires et les parents auprès des élèves qui éprouvent des difficultés en français, en mathématiques et au niveau du comportement.

L'orthophonie

L'orthophoniste intervient auprès des élèves qui présentent un problème de langage. Elle a pour rôle de les évaluer, de les voir en thérapie si nécessaire et de donner aux parents des conseils utiles pour aider leur enfant à bien développer son langage. Comme ce service est offert une journée par semaine, nous nous devons d'établir des priorités.

La psychoéducation

Ce service est offert aux enfants en difficulté de comportement. La psychoéducatrice travaille en collaboration avec le personnel enseignant et les parents. Elle participe à la recherche de solutions avec tous les intervenants.

L'infirmière et l'hygiéniste dentaire

Ces services relèvent du CLSC. Ces personnes ont comme tâche principale de faire de la prévention et d'éduquer les jeunes à prendre soin d'eux-mêmes. Leur présence à l'école est occasionnelle : selon les programmes mis en place par le CLSC et l'école.

La travailleuse sociale

À partir des références faites par le personnel scolaire, la travailleuse sociale rencontre des enfants présentant des difficultés relationnelles, d'adaptation ou de développement. Elle travaille autant que possible en étroite collaboration avec les parents.